

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Jeudi 22 janvier 2009**

Membres de droit :

O. SENECHAL

MEMBRES Présents avec voix délibérative :

Collège A : A. SPIQUEL - C. FOLLET - S. GOUAZE - O. STARZENSKI

Collège B : A.V HALLOT GAUQUIE - F. BOUCHART - F. GOICHOT - P. GOUTIN - J.M RAVIART

Collège BIATOSS : E. DERUY - A. JOLY

Collège Usagers : C. CAPANELLI - P. BROUCKAERT - PH PREVOST - A. ROLLAND

Collège des personnalités extérieures : D. BOSSEAUX

Pouvoirs :

Mme BENLOLO-CARABOT à O. STARZENSKI

J-J FABRE à P. GOUTIN

M. HAMROUN à S. GOUAZE

A-M KRAS à E. DERUY

Q. MALLET à A. ROLLAND

H. MERCIER à P. BROUCKAERT

E. PANIER à C. FOLLET

S. PIECHOWIAK à S. GOICHOT

Membres invités :

- B. BOUCHEZ**
- D. COME**
- V. DEBROUCKER**
- E. FLAMENT**
- P. TONARELLI**
- L. BERNARD**
- F. LI CRAPI**
- D. CLAISSE**

Monsieur Sénéchal qui préside le conseil constate que le quorum est atteint avec 24 membres présents ou représentés sur 40.

I. Approbation du compte rendu précédent

Monsieur Goichot souhaite apporter une précision au chapitre VII de ce compte rendu sur les conventions de stage en précisant que ces dernières ne s'appliquent pas aux stages dans les établissements d'enseignement. Cette remarque posée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Masterisation des préparations aux métiers de l'enseignement

Aucun document préparatoire n'a été distribué avant cette séance puisque ce dossier complexe est en évolution permanente. De surcroît, les directives nationales ont été communiquées progressivement depuis le 17 octobre dernier et il n'est pas possible, ce jour, de présenter des maquettes élaborées pour ce type de master. Les membres du CEVU sont donc invités à se prononcer sur l'état des lieux de la masterisation dans l'académie ainsi que sur les intentions de l'UVHC.

Monsieur Sénéchal procède à la lecture d'un document de synthèse qu'il a auparavant rédigé. Il précise le contexte national ainsi que le contexte régional dans lequel l'UVHC doit évoluer.

a) La circulaire ministérielle du 17 octobre 2008

Cette circulaire distingue les masters préparant aux concours de l'enseignement du premier degré de ceux de l'enseignement du second degré.

Pour les concours du 1^{er} degré (essentiellement professeur des écoles), ces derniers doivent faire l'objet d'une mention (exemple : métiers de l'éducation et de la formation) mais aussi, CPE et psychologue scolaire. Des difficultés ont été rencontrées pour la transmission des maquettes et ces dernières initialement prévues pour une rédaction au plus tard le 31 décembre 2008 ont été reportées au 15 février 2009.

b) Communiqué de presse du 15 janvier 2009

Ce communiqué maintient la date du 15 février 2009 comme date ultime pour les remontées d'informations. Il évoque aussi la question de la mise en stage des maitres postulants puisque le stage est une des conditions d'obtention du diplôme.

S'agissant de masters dont l'accès à la première année ne doit pas être sélectif, on peut attendre un nombre plus important d'étudiants présents dans ces formations, que ceux qui fréquentent actuellement l'IUFM qui pouvait sélectionner.

Le nombre d'étudiants à placer en stage suivra aussi cette augmentation. Il y a donc des capacités d'accueil supplémentaire à prévoir en collèges et lycées qui se répartiront en stage d'observation et en stage de pratiques accompagnées (sans rémunération) puis d'un stage en responsabilité d'une durée maximale de 108 heures, donnant lieu à gratification.

Le niveau régional : un travail collectif a été mené au cours de plusieurs tables rondes se divisant en réunions menées par la conférence régionale des Présidents d'université et des réunions plus techniques axées sur l'élaboration des maquettes pédagogiques associant au cas par cas les différentes universités intéressées suivies également de regroupements avec les partenaires de l'IUFM et des UFR d'universités.

Il a été retenu la volonté d'aboutir à des maquettes cohabilitées, symboles d'un travail collectif au plan régional.

Pour le 1^{er} degré, on retient les formations déjà existantes à Lille I et Lille III et la création d'une nouvelle mention : « métiers de l'éducation et de la formation » concernant les trois autres universités de la région Nord Pas de Calais.

Pour le second degré, on retient le caractère disciplinaire des masters pour chacune des universités. A Valenciennes, 6 préparations sont concernées.

c) La démarche adoptée au niveau régional

Olivier Sénéchal présente les principes selon lesquels la démarche de mastérisation des préparations aux métiers de l'enseignement est menée sur le plan régional.

Une démarche régionale collective alimentée par plusieurs types de réunions :

- Réunions régionales politiques (CRPU, réunion avec le Recteur, réunions des vice-présidents, réunions avec les responsables de l'IUFM)
- Réunions régionales techniques (construction de la maquette cohabilitée préparant aux concours PE et CPE, réunions sur les différents concours CAPES)
- Réunions locales (intra Université, intra IUFM, inter Université-IUFM par bassins)

Des principes généraux :

- Le chantier de la mastérisation des préparations aux métiers de l'enseignement est organisé dans une logique de site régional, il en résulte que de nombreuses maquettes seront construites dans le cadre de cohabilitations.
- En cas de cohabilitation prévue et de non contribution à la maquette d'une équipe d'un établissement donné, le vice-président CEVU de cet établissement indiquera tout de même sa participation à la cohabilitation
- Dans le cas d'une cohabilitation une équipe pédagogique interuniversitaire unique doit être constituée. Il conviendra aussi de créer deux conseils interuniversitaires :
 - Un conseil de perfectionnement regroupant des représentants des universités, de l'IUFM et de l'employeur (rectorat, inspection ...)
 - Un conseil pédagogique régional. Ce conseil assurera le pilotage pédagogique de la formation (y compris la gestion des flux étudiants). Le conseil sera animé par un coordinateur dont la mission impliquera une gestion interuniversitaire et partagée de la formation.
- Sur l'ensemble de la problématique de la mastérisation des préparations aux métiers de l'enseignement, et sur la base des besoins induits par la mise en œuvre des maquettes proposées par les vice-présidents CEVU des 6 Universités, un engagement clair de l'ensemble des 6 Présidents sur la répartition au sein des universités de la charge inhérente aux ressources humaines de l'IUFM, devra être établi.
- Toute maquette, concernant le premier ou le second degré, doit mettre en évidence une ventilation des Unités d'Enseignement qu'elle comporte selon deux modes de lecture :
 - Une répartition des UEs en 3 blocs : un bloc disciplinaire (50% des enseignements en présentiel), un bloc professionnel (30%) et un bloc destiné à la réorientation (20%)
 - Une répartition des UEs en 2 blocs : un bloc disciplinaire/didactique/épistémologie (70%) et un bloc professionnel (30%)

Des principes concernant plus particulièrement le premier degré et CPE :

- Les spécialités préparant aux concours PE et CPE seront cohabilitées par les 5 Universités. A Lille 1 et Lille 3, ces spécialités seront hébergées sous la mention pré-existante « Sciences et métiers de l'éducation et de la formation » cohabilitée par Lille 1 et Lille 3 (porteur), et sous la nouvelle mention « Métiers de l'éducation et de la formation » cohabilitée par UVHC, ULCO et Artois (porteur).

- L'Université d'Artois assure le portage (transmission au ministère) de la mention « Métiers de l'éducation et de la formation » pour l'Artois, l'UVHC et l'ULCO et celui de la maquette des spécialités préparant aux concours PE et CPE pour les 5 Universités. Le pilotage de ces spécialités sera interuniversitaire.

- La maquette régionale des spécialités PE et CPE est construite régionalement sur la base d'une proposition initiale de l'IUFM

- D'autres spécialités, cohabilitées par les partenaires intéressés, sont proposées sous la mention «Sciences et Métiers de l'éducation et de la formation» portée par Lille 3 :

- métiers de la didactique et de la formation de formateurs ;
- métiers de la formation des adultes ;
- métiers du conseil, de l'orientation et du management en Education (ULCO intéressée) ;
- métiers du travail éducatif et social (ULCO intéressée) ;
- métiers de l'Education et Santé.
- métiers de la petite enfance (projet)

- D'autres spécialités, cohabilitées par les partenaires intéressés, seront proposées sous la mention «Métiers de l'éducation et de la formation» portée par Artois :

- formation de formateurs (Artois),
- management et ingénierie de l'éducation et de la formation. (UVHC).

Des principes concernant plus particulièrement le second degré :

- La préparation au PLC est organisée dans les masters disciplinaires de chaque université (aménagement des masters transmis le 15 octobre), la formation professionnelle est assurée en liaison avec les collègues de l'IUFM selon une logique de proximité.

- Les spécialités de masters aménagées dédiées à la préparation aux concours du second degré, seront cohabilitées par les établissements déjà positionnés sur les concours actuels correspondants (voir ci-dessous). Une dérogation à ce principe est envisageable si les Présidents des Universités concernées donnent leur accord.

- La partie professionnelle des masters PLC est élaborée au niveau régional sur les réactions des équipes locales.

- Le portage des maquettes des spécialités préparant aux concours du second degré ne sera confié à aucun établissement en particulier (tous les établissements concernés transmettent les maquettes), sauf dans le cas où il existe déjà une mention cohabilitée (exemple du master de mathématiques). Dans ce cas, un établissement est porteur de la maquette de la mention mais le pilotage de cette mention sera interuniversitaire.

Au niveau de l'enseignement du second degré, l'UVHC souhaiterait en plus de ses domaines déjà développés, une participation au CAPET économie gestion, au CAPES espagnol et au CAPES histoire géographie.

On remarquera que le CEPPEP et la FSMS présentent un projet de formation conjoint à destination de formateurs de formateurs et des coordinateurs de formation d'une part, et des directeurs éducateurs enfance et jeunesse ainsi que des directeurs d'éducation populaire d'autre part (spécialité « management et ingénierie de l'éducation et de la formation »).

A ce titre, Monsieur Tonarelli indique que l'UVHC souhaite avancer dans cette dernière offre de formation en relation avec le laboratoire de la communication pour ce qui relève de l'adossement à la recherche.

Monsieur Joly fait remarquer qu'un master ingénierie de la formation existe déjà à Lille I avec des débouchés similaires à ceux indiqués dans le document. Olivier Sénéchal répond que le porteur du projet (Michel Labour) s'est rapproché de l'équipe lilloise pour veiller à la non redondance entre les deux formations.

Madame Follet intervient au sujet du CAPES physique chimie et partage les inquiétudes des membres du CEVU de Lille I. Elle s'inquiète du devenir des étudiants, qui pour certains risquent d'échouer aux différents concours.

Elle estime que d'une manière générale, le travail accompli l'a été dans la précipitation. Elle s'étonne de la somme de 3 000 € proposée pour l'intéressement des étudiants lors du stage en responsabilité.

Enfin, elle rend hommage au travail accompli par le Vice Président CEVU depuis le début de cette campagne d'habilitation.

Madame Spiquel s'associe à cet hommage envers Monsieur Sénéchal et voudrait savoir si le CEVU de Valenciennes doit aussi se prononcer de la même manière que le CEVU de Lille I c'est-à-dire la demande d'un moratoire au Ministère.

Monsieur Goichot soutient également la demande d'un délai supplémentaire pour l'étude de ce dossier.

A la suite de cette discussion, les membres du CEVU de l'UVHC rédigent la motion suivante :

« Les membres du CEVU de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis font part de leurs plus vives inquiétudes quant à la possibilité de remonter des maquettes de qualité dans le temps imparti et quant aux difficultés pratiques d'élaboration du consensus régional dans un délai aussi court.

Le CEVU attend du CA de l'UVHC et de la CRPU qu'ils se prononcent en faveur de la demande du moratoire appuyé par de nombreuses universités ».

Cette motion est adoptée à l'unanimité ainsi que les orientations et les principes énoncés et la première proposition de contenu concernant le master Métiers de l'éducation et de la formation spécialité : Management et ingénierie de la formation et de l'Education.

III. La vie de l'étudiant

Monsieur Pierre-Henri Prévost, vice président vie étudiante, développe les thèmes qui suivent :

a) Statuts de certains étudiants :

Le statut des élus étudiants ainsi que celui des sportifs de haut niveau sera présenté au prochain CEVU.

b) Les imprévus :

La date des imprévus a été fixée au jeudi 9 avril 2009. Il s'avère que des épreuves de CLES ont été programmées à cette date. Olivier Sénéchal précise que tous les efforts seront faits pour remédier à cette situation.

c) Les parkings des Tertiales :

Le manque de places de parking est souvent abordé par des étudiants du site des Tertiales avec la prochaine mise en place d'horodateurs sur la place Poterne et dans les rues adjacentes.

Madame Hallot-Gauquier indique que les enseignants sont aussi concernés par le manque de place de stationnement . Elle est rejointe sur ce point par Monsieur Deruy.

Il en résulte la proposition de la motion suivante : le CEVU demande au conseil d'administration de l'UVHC de transmettre aux instances concernées ses inquiétudes quant aux conséquences de la mise en place d'horodateurs autour du site des Tertiales, et de demander à ces instances des solutions compatibles avec les besoins et les moyens des étudiants et enseignants fréquentant le site.

Résultat : vote favorable à l'unanimité moins 2 abstentions.

d) Les tarifs du SITURV :

Une délégation d'étudiants pourrait rencontrer les responsables du SITURV pour négocier des tarifs préférentiels au nom des étudiants.

Le CEVU demande que le VP vie étudiant, le VP chargé des moyens, et le VP étudiant explorent avec le SITURV les possibilités de tarifs préférentiels pour les étudiants et les personnels de l'UVHC, et que les résultats de ces investigations soient communiqués lors d'un prochain CEVU.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

e) Contrat avec les associations étudiantes :

Les associations étudiantes sont sollicitées et répondent à certaines manifestations de l'Université (Imprévu, forum Demo 2, journées portes ouvertes, etc...).

Ces mêmes associations font part du manque de valorisation de leur investissement.

Le Vice président étudiant propose aujourd'hui le schéma directeur pour les associations selon le calendrier suivant :

- En Septembre : bilan de l'année écoulée

Nature des projets à conduire

Renseignements sur l'association avec la composition, les membres adhérents, le bureau, etc....

Sur la base de ce bilan et d'un avis du directeur de la composante concernée, Madame la Présidente appose ou n'appose pas sa signature sur la convention d'occupation des locaux impliquant l'association.

- En Avril - Mai : bilan des projets réalisés

Contraintes rencontrées.

- En Juin : attribution d'une subvention de 10 000 € au total à répartir en fonction de l'engagement des différentes associations.

Cette somme serait prélevée sur les fonds FSDIE.

Le vice président étudiant annonce aussi qu'il aimerait élaborer une charte des associations hébergées à l'Université pour normaliser les bonnes relations entre l'Université et ces dernières.

Monsieur Joly aimerait des précisions complémentaires sur l'utilisation des 10 000 € dont il s'agit.

En réponse, Monsieur Brouckaert cite l'exemple de l'association SPHIMX de l'ISTV pour laquelle cette somme pourrait convenir pour l'organisation de congrès divers, l'achat de livres coûteux à tarif préférentiel, à l'exclusion de l'organisation de soirées ou d'évènements festifs.

f) L'affichage sauvage :

Il a été relevé un affichage sauvage à l'intérieur du bâtiment de la FLLASH, ce qui est dommageable. Il est rappelé que les passerelles du 1^{er} étage de ce bâtiment ne sont pas des lieux d'exposition ou d'affichage.

g) Les effectifs estudiantins 2008/2009 :

Monsieur Bouchez annonce que pour la remontée SISE qui doit être validée par notre Ministère de tutelle, le nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Valenciennes atteint officiellement le nombre de 10 005 soit une légère progression par rapport à l'année universitaire précédente.

Les demandes de Monsieur Raviart concernant les effectifs des classes prépa, le nombre d'étudiants présents aux examens, la répartition des effectifs par composante, et le nombre des primo entrants fera l'objet d'une intervention ultérieure.

IV. Le schéma directeur du bureau d'aide à l'insertion professionnelle

Le dossier est présenté par Monsieur Ludovic Bernard administrateur provisoire du SIO-SIP, qui rappelle l'historique depuis l'année 2006 lors de la création de la commission université emploi. La loi LRU est venue rappeler la 3^{ème} mission de l'Université clairement édictée sur l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants avec la création des BAIP.

Il évoque ensuite les stages et les missions d'accompagnement des étudiants ainsi que les partenariats avec des branches professionnelles, des services publics, des organismes et institutions régionales.

Selon les statuts de l'UVHC, le BAIP est intégré au SIO-SIP. La structure de pilotage regroupe notre présidente, les vices présidents et directeurs de composantes. Il est créé un comité d'orientation avec des experts extérieurs et une structure opérationnelle avec un responsable et un référent par composante ainsi que des représentants étudiants.

Le calendrier est établi pour 5 ans avec comme ligne de conduite le développement des stages (y compris pour les licences généralistes) et la mise en œuvre de préparations aux stages.

Il y aura lieu aussi d'élaborer des documents de communication à destination du monde professionnel. En ce qui concerne l'insertion professionnelle il conviendra de confectionner un guide de la recherche d'emplois et de la formation des personnels enseignants et BIATOSS.

Il sera procédé à des enquêtes d'insertion professionnelle à 6 mois et à 24 mois après la sortie de formation.

D'autres mesures sont annoncées :

- confectionner des annuaires de diplômés
- développer des partenariats (pour les étudiants handicapés par exemple)
- apporter une aide aux étudiants décrocheurs
- sensibiliser et accompagner à la création d'entreprise

Le BAIP devra élaborer un rapport annuel et un plan d'actions.

Enfin il conviendra de préciser que le BAIP travaillera en collaboration avec la plate forme régionale d'aide à l'insertion professionnelle.

Après cet exposé, Monsieur Sénéchal rappelle que les BAIP sont des dispositifs spécifiques à chaque université et que la plate forme régionale d'insertion sera portée par l'Université de Lille I au nom du PRES.

Au cours de la discussion qui a suivi, Madame Hallot Gauquié souhaiterait que les offres d'emploi soient aussi mises à disposition des anciens étudiants.

Monsieur Tonarelli aurait souhaité que ce dispositif d'aide à l'insertion professionnelle s'adresse aussi aux stagiaires de la formation continue.

Enfin, Monsieur Raviart souhaite que l'on soit réactif et que l'on dispose d'informations récentes sur les étudiants qui nous ont quittés.

Sur ce point, Monsieur Sénéchal rappelle qu'au niveau des maquettes pédagogiques d'habilitation il est prévu de répondre à des enquêtes de cohortes de diplômés à 6 mois, et que l'UVHC est en train de développer les outils qui permettront la réalisation de ces enquêtes selon une méthodologie unique, autorisant la comparaison des résultats de différentes formations dans ce domaine.

Madame Follet s'interroge sur la nature et la qualité des référents issus des composantes qui interviendront pour le BAIP. Il lui est répondu que les référents des composantes seront nommés par les directeurs.

Sur la base du document présenté sur Power Point et commenté par Monsieur Bernard, et suite à la discussion qui a suivie, le schéma directeur du bureau d'aide à l'insertion professionnelle de l'UVHC est approuvé à l'unanimité.

V. La tarification du CLES

Le coût de la tarification CLES est fixé à 47 € avec une décomposition : 10 € frais de scolarité, 37 € pour la certification en elle-même.

Au cours de la discussion qui concerne cette tarification, il apparaît que par rapport au document distribué, il est nécessaire d'ôter la rubrique « remarque et informations complémentaires » que contient le-dit document.

Adoption à l'unanimité.

VI. Le calendrier pédagogique de la certification

Pour les deux semaines de certification, on propose :

- la semaine 14 pour le semestre pair
- la semaine 51 pour le semestre impair

L'objectif à l'origine, était de positionner ces semaines de certification de manière à ce que les résultats puissent être transmis aux jurys de première et de deuxième session des formations.

Monsieur Raviart fait remarquer que les semaines de certification annoncées sont celles du CLES et du C2I. Or, pour le C2I il existe deux sessions (soit deux évaluations), ce qui n'est pas le cas pour le CLES.

De surcroît, des étudiants pourraient subir durant la même période, des épreuves du CLES et du C2I.

Il s'avère donc nécessaire de considérer que la présente proposition de calendrier pédagogique ne vaut que pour les épreuves du CLES.

Les étudiants qui se présentent au module transversal « Aide à l'auto-apprentissage pour le CLES » seront donc évalués par un contrôle continu.

En ce qui concerne la 2^{ème} session, l'obtention du CLES entraîne l'obtention de l'UE du module transversal.

Adoption à l'unanimité.

VII. Le pôle de compétences en langues

Il s'agit d'une action déjà engagée présentée aux membres du CEVU pour information. Le but est d'améliorer les compétences en langues des étudiants et faire travailler en synergie les linguistes de l'Université, toutes spécialités confondues.

L'autre objectif est lié à l'insertion professionnelle des étudiants par le développement de compétences linguistiques reconnues.

Les chargés de mission, Francesco Licrapi et Dominique Claisse, présentent un guide du pôle de compétences.

Le multi linguisme est un aspect fondamental de cette opération : tout étudiant devrait connaître au moins deux langues vivantes (pour l'instant une seule langue est exigée).

Le niveau CLES 3 sera proposé en mars 2009 pour l'anglais et l'allemand.

L'Université souhaite obtenir le label européen de langues et une synergie avec les lycées de Valenciennes a été entreprise en relation avec des IPR et des IG avec la collaboration de Messieurs Li Crapi et Claisse.

Madame Spiquel approuve le fait qu'il faille développer des capacités et compétences linguistiques au niveau master notamment pour le master enseignement dont on a débattu auparavant.

Il est rappelé que pour la langue russe un partenariat existe avec l'Université de Lille III où les étudiants intéressés peuvent subir des épreuves du CLES.

La discussion porte ensuite sur le TOEIC davantage réservé à la langue anglaise alors que le CLES a une vocation davantage transversale intéressant plusieurs langues vivantes, puis s'arrête sur les niveaux et certifications couvrant autant le CLES que le C2I et déborde ensuite sur les formations en collèges et lycées.

VIII. Affaires diverses

Monsieur Sénéchal indique que le 28 janvier 2009 aura lieu un séminaire dans les locaux de l'Université sur le thème de « l'évaluation dans le système éducatif » en présence de Monsieur le Recteur de Lille et animé par Monsieur Bernard Toulemonde lui-même ancien recteur et inspecteur général de l'éducation nationale (ER). Les inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale sont conviés à ce colloque.

Enfin, Madame Follet pose une question sur les conventions entre les universités et les lycées qui présentent des étudiants inscrits dans les classes préparatoires.

Monsieur Sénéchal lui répond que le PRES « Université Lille Nord de France » a repris cette idée et qu'un modèle de convention collective a été transmis au recteur de l'académie de Lille. On attend la réponse de ce dernier qui liera d'une part les lycées par son entremise et les universités d'autre part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Le Président de séance
Vice Président de l'UVHC



Professeur O. SENECHAL